

# FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 20 Mai 2015 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE » au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 283.618, un actif net de D : 277.871 et un bénéfice de D : 49.572, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### ***Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### ***Paragraphes d'observation***

4. Les emplois en titres émis par « Amen Bank » représentent, à la clôture de l'exercice, 24,35% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
5. Les liquidités et quasi-liquidités représentent à la clôture de l'exercice 21,62% du total des l'actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
6. Contrairement aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, le fonds a acquis en 2015 des actions « Assurances AMI », titres non admis à la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis, et ce, pour un montant de D : 37.194 qu'il a cédé au cours de la même année.  
Cette opération a généré une plus-value de D : 33.628.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

### ***Vérifications et informations spécifiques***

7. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
8. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 28 mars 2016

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Mustapha MEDHIOUB**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015**  
(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>222 311</u>	<u>776 994</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		68 083	548 515
Obligations et valeurs assimilées		154 228	228 479
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>61 307</u>	<u>180 438</u>
Placements monétaires	5	61 307	180 438
<b>Créances d'exploitation</b>		<u>-</u>	<u>27</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>283 618</b></u>	<u><b>957 459</b></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	6	1 495	4 568
<b>Autres créditeurs divers</b>	7	4 252	80
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>5 747</b></u>	<u><b>4 649</b></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	8	273 717	945 816
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice		4 154	6 994
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>277 871</b></u>	<u><b>952 810</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>283 618</b></u>	<u><b>957 459</b></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2015</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2014</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	24 641	22 925
Dividendes		16 591	11 418
Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 050	11 507
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	2 811	3 157
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		27 452	26 082
Charges de gestion des placements	11	(14 475)	(18 156)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		12 977	7 926
Autres charges	12	(737)	(932)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		12 240	6 994
Régularisation du résultat d'exploitation		(8 086)	-
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		4 154	6 994
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		8 086	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		54 724	19 236
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(12 564)	7 093
Frais de négociation de titres		(4 828)	(1 397)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		49 572	31 926

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Exercice clos le</i> <b>31/12/2015</b>	<i>Exercice clos le</i> <b>31/12/2014</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>49 572</b>	<b>31 926</b>
Résultat d'exploitation	12 240	6 994
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	54 724	19 236
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(12 564)	7 093
Frais de négociation de titres	(4 828)	(1 397)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(724 511)</b>	<b>(122)</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	645 965	-
- Régularisation des sommes non distribuables	13 787	-
- Régularisation des sommes distribuables	8 796	-
<b>Rachats</b>		
- Capital	(1 313 694)	(120)
- Régularisation des sommes non distribuables	(62 483)	(2)
- Régularisation des sommes distribuables	(16 882)	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(674 939)</b>	<b>31 804</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	952 810	921 006
En fin de l'exercice	277 871	952 810
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de l'exercice	7 605	7 606
En fin de l'exercice	2 236	7 605
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>124,271</b>	<b>125,287</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>(0,81%)</b>	<b>3,47%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015**

**NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la Société MAXULA BOURSE et la Banque Nationale Agricole « BNA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est la BNA. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2015 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3-Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.4-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

### **3.5-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 222.311 et se détaille ainsi :

	<b>Nombre de titres</b>	<b>coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2015</b>	<b>% Actif net</b>
<b>Actions, valeurs assimilées &amp; droits rattachés</b>		<b>56 940</b>	<b>68 083</b>	<b>24,50%</b>
AIR LIQUIDE	31	8 450	4 632	1,67%
ATTIJARI BANK	460	10 250	11 053	3,98%
EURO-CYCLES	340	5 512	11 607	4,18%
MPBS	1 500	9 000	7 641	2,75%
SOTEMAIL	5 000	12 500	12 725	4,58%
SPIDIT-SICAF	1 500	11 228	20 425	7,35%
<b>Obligations des sociétés &amp; valeurs assimilées</b>		<b>151 145</b>	<b>154 228</b>	<b>55,50%</b>
AMEN BANK 2010	1 000	66 650	67 655	24,35%
CHO COMPANY 2009	450	22 500	22 503	8,10%
ELW 2010	800	16 000	16 691	6,01%
MEUBLATEX 2010 B	400	16 000	16 472	5,93%
STB 2010-1	300	19 995	20 653	7,43%
TUN LEASING 2011-1	500	10 000	10 254	3,69%
<b>TOTAL</b>		<b>208 085</b>	<b>222 311</b>	<b>80,01%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>				<b>78,38%</b>



Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2014</b>	815 537	5 038	(43 581)	776 994	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions	414 542			414 542	
<b>Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
Actions	(949 698)			(949 698)	(12 564)
Obligations	(72 296)			(72 296)	
Variation des plus ou moins value latentes sur portefeuilles titres			54 724	54 724	
Variation des intérêts courus sur obligations		(1 955)		(1 955)	
<b>Soldes au 31 décembre 2015</b>	208 085	3 083	11 143	222 311	(12 564)

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 61.307 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
<b>Dépôts à vue</b>			
B.N.A, au taux de 2%	61 071	61 307	22,06%
<b>TOTAL</b>	<b>61 071</b>	<b>61 307</b>	<b>22,06%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>21,62%</b>

#### Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à D : 1.495, contre D : 4.568 au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du gestionnaire	979	3 323
Rémunération du dépositaire et distributeur	516	1 246
<b>Total</b>	<u>1 495</u>	<u>4 568</u>

## Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à D : 4.252, contre D : 80 au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Achat de titres à décaisser	3 845	-
Redevance du CMF	23	80
Retenues à la source	384	-
<b>Total</b>	<u>4 252</u>	<u>80</u>

## Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2014

Montant	945 816
Nombre de parts	7 605
Nombre de copropriétaires	4

### Souscriptions réalisées

Montant	645 965
Nombre de parts émises	5 194
Nombre de copropriétaires nouveaux	3

### Rachats effectués

Montant	(1 313 694)
Nombre de parts rachetées	(10 563)
Nombre de copropriétaires sortants	(3)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	54 724
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(12 564)
Régularisation des sommes non distribuables	(43 759)
Frais de négociation de titres	(4 828)
Résultat incorporé à la V.L	6 994
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(4 937)

## Capital au 31-12-2015

Montant	273 717
Nombre de parts	2 236
Nombre de copropriétaires	4

### **Note 9 : Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à D : 24.641, contre D : 22.925 au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	<b>Année 2015</b>	<b>Année 2014</b>
<b><u>Dividendes</u></b>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	16 591	11 418
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
intérêts des obligations	8 050	11 507
<b>TOTAL</b>	<b>24 641</b>	<b>22 925</b>

### **Note 10 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à D : 2.811, contre D : 3.157 au 31/12/2014 et représente les intérêts des dépôts.

### **Note 11 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à D : 14.475, contre D : 18.156 au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2015</u></b>	<b><u>31/12/2014</u></b>
Rémunération du gestionnaire	10 384	13 202
Rémunération du dépositaire et du distributeur	4 091	4 954
<b>Total</b>	<b>14 475</b>	<b>18 156</b>

### **Note 12 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2015 à D : 737, contre D : 932 au 31 décembre 2014, et englobent principalement la redevance du CMF.

## **Note 13 : Autres informations**

### **13.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Revenus des placements	12,277	3,430	3,742	2,787	4,265
Charges de gestion des placements	(6,474)	(2,387)	(2,711)	(2,277)	(2,450)
<b>Revenus net des placements</b>	<u>5,804</u>	<u>1,042</u>	<u>1,031</u>	<u>0,510</u>	<u>1,815</u>
Autres charges	(0,330)	(0,123)	(0,140)	(0,117)	(0,129)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<u>5,474</u>	<u>0,920</u>	<u>0,892</u>	<u>0,393</u>	<u>1,685</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(3,616)	(0,000)	(0,097)	0,125	(0,061)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<u>1,858</u>	<u>0,920</u>	<u>0,795</u>	<u>0,517</u>	<u>1,624</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	24,474	2,529	(2,156)	(5,570)	(14,795)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(5,619)	0,933	(1,278)	3,322	6,057
Frais de négociation de titres	(2,159)	(0,184)	(0,548)	(0,764)	(0,462)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<u>16,696</u>	<u>3,278</u>	<u>(3,982)</u>	<u>(3,012)</u>	<u>(9,199)</u>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<u>22,170</u>	<u>4,198</u>	<u>(3,090)</u>	<u>(2,619)</u>	<u>(7,514)</u>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<u>16,696</u>	<u>3,278</u>	<u>(3,982)</u>	<u>(3,012)</u>	<u>(9,199)</u>
Régularisation du résultat non distribuable	(19,570)	(0,000)	0,225	0,277	2,475
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<u>(2,874)</u>	<u>3,278</u>	<u>(3,757)</u>	<u>(2,735)</u>	<u>(6,724)</u>
Valeur liquidative	124,271	125,287	121,089	124,052	126,269
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	5,19%	1,94%	2,21%	1,82%	1,90%
Autres charges / actif net moyen	0,26%	0,10%	0,11%	0,09%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,49%	0,75%	0,65%	0,41%	1,26%

### **13.2 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

La gestion de "FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "Maxula Bourse". Celle-ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable et de la distribution du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 2.000 dinars par an.

La BNA, assure également la mission de distributeur des parts du FCP. En contre partie de ses prestations, la B.N.A perçoit une rémunération annuelle de 0,20% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.